

## **SOLVABILITE 2 – DIRECTIVE 2009/138/CE**

Afin de permettre aux investisseurs professionnels de répondre à leurs obligations réglementaires liées à la Directive 2009/138/CE dite « Solvabilité 2 » Jousse Morillon Investissement pourra leur transmettre la composition du portefeuille du FCP Stock Picking France.

Cette information sera communiquée avec engagement de confidentialité, dans un délai qui ne pourra être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative du fonds.

Le 11 février 2016